



**Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social
des Pyrénées-Orientales
DELIBERATION
Séance du 19 décembre 2025
Date de convocation : 3 décembre 2025**

Nombre de conseillers			
Afférents au comité	En exercice	Présents	Votants
19	15	10	10

L'an deux mille vingt-cinq et le 19 décembre, à 10h30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..
Monsieur Thierry VOISIN a été élu secrétaire de séance.

N° délibération :	Objet :
19/12/2025_01	Actualisation des Statuts de l'U.D.S.I.S. : mise à jour d'un membre.

représentants des conseillers départementaux :

Titulaires présents : Lola BEUZE, Michel GARCIA, Jean ROQUE, Thierry VOISIN.

Suppléants présents : Marc PETIT.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Madeleine GARCIA-VIDAL, Hermeline MALHERBE, Martine ROLLAND, Marie-Edith PERAL, Alexandre REYNAL, Marie-Pierre SADOURNY, Aude VIVES.

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Marc BIANCHINI, Raymond LEMORT.

Suppléants présents : Valérie FRANCO, Maya LESNE, Sylvie TORRES.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Dominique ANDRAULT, Nicolas GARCIA, Georges GUARDIA, Françoise ORTEGA, Raymond PLA, Josette PUJOL.

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 1954 portant création de l'U.D.S.I.S. ;

Vu la délibération n°17/10/25_03 du 17 octobre 2025 concernant la 13^{ème} modification des Statuts de l'établissement visée en Préfecture le 17 octobre 2025 ;

Vu la délibération n° 019-2025 du conseil syndical du Syndicat Intercommunal Scolaire (S.I.S.) de Font-Romeu réuni le 3 novembre 2025 visée en Préfecture le 4 novembre 2025, concernant le changement de nom du S.I.S. en Syndicat Intercommunal Scolaire Egat-Targasonne à partir du 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant que l'article 2 des statuts susvisés précise les entités adhérentes. Au vu du changement de nom du Syndicat Intercommunal Scolaire de Font-Romeu en Syndicat Intercommunal Scolaire Egat-Targasonne, il convient d'actualiser les Statuts.

Considérant que cette modification résulte des conséquences des évolutions de territoires et des transferts de compétences entre collectivités.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE A L'UNANIMITE DE :

- **actualiser** l'article 2 des Statuts de l'U.D.S.I.S. en remplaçant le nom de l'adhérent Syndicat Intercommunal Scolaire de Font Romeu par Syndicat Intercommunal Scolaire Egat-Targassonne dans la liste des membres de l'établissement dans les Statuts de l'U.D.S.I.S.. Cette modification prendra effet au 1^{er} janvier 2026 ;
- **autoriser** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de cette modification ;
- **demander** à M. le Préfet de bien vouloir, dans la mesure où les conditions légales et réglementaires seront par ailleurs remplies, d'autoriser par voie d'arrêté les décisions contenues dans la présente délibération (Annexe 1 : Modifications statutaires approuvées par le Comité).

Ainsi fait et délibéré à Thuir, les jours mois et an que dessus.

Le Président de l'U.D.S.I.S.,

Jean ROQUE



Le secrétaire de séance,

Thierry VOISIN

La présente délibération est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif (6 rue Pitot, 34000 Montpellier) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.